

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2023

## IV – FINANCES

### Rapport n° 1 : APPROBATION du règlement budgétaire de « D'Artagnan en Fezensac »

La Communauté de communes d'Artagnan en Fezensac (CCAF) sera régie par la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024. De ce fait, la collectivité doit se doter d'un règlement budgétaire et financier (RBF).

Le projet de RBF ci-joint qui fixe les règles de gestion applicable à la Communauté pour la préparation et l'exécution du budget, la gestion pluriannuelle et financière des crédits et l'information des élus.

Les lignes directrices de ce RBF concernent :

- . la **gestion pluriannuelle des crédits**
- . la **fongibilité des crédits**
- . la **gestion des crédits pour dépenses imprévues**